Enquête publique projet d'une centrale agrivoltaïque porté par le Conservatoire National du Saumon Sauvage sur la commune de Chanteuges, en Haute-Loire.

Jeudi 8 octobre 2026,

Monsieur Rémi Boyer,
Commissaire enquêteur titulaire,

Madame Danièle Vallery-Ferret,
Commissaire enquêtrice suppléante,

Enquête publique pour le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol,
Mairie de Chanteuges
12 route du Haut Allier
43 300 Chanteuges

Objet : Position du Chant des Rivières pour le projet de parc agrivoltaïque porté par le Conservatoire National du Saumon Sauvage sur la commune de Chanteuges, en Haute-Loire

Copies : Préfecture de la Haute-Loire - Ministère de la Transition Ecologique – Office Français de la Biodiversité - Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes – ONG - Divers

1. Le saumon de la Loire et de l'Allier : une situation préoccupante

La situation de l'ultime population de saumon sauvage de longue migration d'Europe, soit celle qui peuple encore l'axe Loire Allier est préoccupante depuis plusieurs décennies. S'élevant à l'origine à plusieurs dizaines de milliers d'adultes migrant annuellement vers les meilleurs sites de reproduction de l'Allier, en Haute-Loire, Lozère et Ardèche, elle s'est progressivement réduite à quelques milliers, puis quelques centaines d'individus, en suite principalement de la construction de nombreux obstacles, en particulier les barrages hydroélectriques sur ses voies de migration[1]. Très vite, la communauté scientifique, des élus, diverses institutions publiques dont le **Conseil Supérieur de la Pêche**, devenu aujourd'hui **Office Français de la Biodiversité, scientifiques,** organisations de pêcheurs récréatifs et professionnels, associations de conservation de la nature nationale et internationales[2] ont sonné l'alarme et préconisé un ambitieux plan de protection et de restauration de la population unique.

[1] La population était estimée à 100 000 poissons au XIX éme siècle, migrant sur l'ensemble du bassin de la Loire. Les axes de migration, par exemple sur la Loire amont ont été progressivement verrouillés par la construction de grands barrages hydroélectriques, dont celui de Poutès sur le Haut Allier en 1941 et pour la Loire amont celui de Grangent proche de Saint Etienne en 1954.

[2] Lire la thèse vétérinaire de François Cohendet, Le saumon de l'Allier Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique. Compagnie Générale des Eaux 1992

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

En 1994, en suite d'une décennie de mobilisation citoyenne pour empêcher la construction de 4 grands barrages sur le « **dernier fleuve sauvage d'Europe** », le Gouvernement de M. Balladur a lancé le **Plan Loire Grandeur Nature**, un plan ambitieux et innovant à l'échelle mondiale de gestion durable d'un grand hydrosystème français et européen[3]. Parmi les innovations de ce premier plan « Grands Fleuves » dans le champ de la conservation de la biodiversité, un programme ambitieux de sauvegarde de la population de saumon a été lancé.

Il s'est appuyé sur trois axes : 1. La suspension de toute forme de pêche, tant récréative que professionnelle ; 2. la préservation et la restauration des habitats, avec comme mesure emblématique l'effacement de deux petits barrages EDF, Saint Etienne du Vigan en Haute-Loire et Maisons-Rouges à la confluence de la Vienne et de la Creuse, dans l'Indre et Loire ; **3. la construction d'une salmoniculture de repeuplement à Chanteuges, dans le département de la Haute-Loire.** Avec ce choix, le gouvernement ne faisait que mettre en œuvre une stratégie de conservation qui a fait ses preuves partout dans le monde : réduire les pressions (prélèvements par la chasse ou la pêche) sur des populations en danger ; restaurer et protéger les habitats naturels, (un travail le plus souvent de très longue haleine) et assurer un soutien temporaire pour reconstituer les populations avec des outils ad hoc, tels que les **zoos, parcs animaliers, ici avec la construction d'une pisciculture.**

L'objectif, très ambitieux, était d'arriver à un retour de 3000 saumons adultes à Vichy au fil de deux cycles de migration. La salmoniculture avait été dimensionnée pour produire annuellement jusqu'à plus de 3 millions de saumons à divers stades : 2.5 millions d'œufs, 1 millions d'alevins et 235 000 smolts, soit les saumons commençant leur migration vers l'Océan.

La restauration des habitats s'est amplifiée avec en particulier la reconfiguration totale et exemplaire du **grand barrage EDF de Poutès, sur le Haut Allier**. En suite d'une longue campagne des ONG, pilotée par le **WWF-France avec un collectif d'organisations varies**, EDF a en effet accepté de reconstruire entièrement l'ouvrage qui était à lui seul responsable de l'interdiction d'accès à 150 hectares des meilleurs habitats du Haut Allier. Le **Nouveau Poutès** a été inauguré en 2022. C'est un **compromis exemplaire** à l'échelle européenne et mondiale entre le maintien d'une production d'hydroélectricité et la restauration de la biodiversité et de la continuité écologique sur l'Allier. Le nouveau barrage, totalement transparent pour les poissons et les sédiments pendant trois mois de l'année a conservé 85 % de sa production d'une hydroélectricité décarbonée pour une fois réellement écologique, avec un impact infime de l'ouvrage sur l'Allier comparé à celui de sa première construction entre 1937 et 1941.

Le Nouveau Poutès démontre à quel point notre grand pays, ses entreprises, sa société civile, ses institutions sont capables du meilleur en matière de restauration de son capital naturel [4].

La salmoniculture, devenue **Conservatoire National du Saumon Sauvage** (CNSS) en 2007 a bénéficié dès le départ de l'expérience accumulée pendant des décennies au Québec, cette province canadienne abritant une centaine de rivières à saumons progressivement restaurées avec l'appui du repeuplement et les innovations techniques, en particulier celle du

[3] Plan Loire Grandeur Nature. Pour un aménagement écologique du territoire Ministère de l'environnement 4 janvier 1994
[4] Le Nouveau Poutès L'histoire d'une conciliation en Haute Loire L'homme et la rivière Allier. L'Eveil de la Haute-Loire Lionel Ciochetto 2022

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

« reconditionnement des adultes de retour » d'une pisciculture fédérale, celle de Tadoussac.

La salmoniculture de Chanteuges, en Haute-Loire a été inaugurée le 10 juillet 2001 en présence de **Michel Barnier, commissaire européen à l'époque**[5]**.** Elle a permis, durant les 15 premières années de son action, encadrée par une approche scientifique et génétique particulièrement rigoureuses de faire remonter la population **d'une centaine à la fin des années 1980 à 1177 saumons en 2015**. Ce succès, rendu possible du fait d'une étroite coopération entre les acteurs publics et privés s'est progressivement étiolé à partir de cette année du fait d'un déficit croissant de pilotage dans la mise en œuvre de cette grande politique publique de conservation, absence doublée d'une baisse de l'appui financier de diverses institutions.

Le CNSS s'est progressivement vu obligé de baisser drastiquement le nombre de saumons relâchés à différents stades, de les relâcher dans des zones aval de l'aire de distribution impropres à la reproduction. Les meilleures zones de reproduction et de croissance des juvéniles sur l'amont du bassin lui ont été interdites, alors qu'EDF a redonné accès à partir de 2019 à plus d'une centaine d'hectares d'excellents habitats avec le Nouveau Poutès. Des règles intenables, voire dénuées de tout sens et légitimité scientifique de déversement ont été imposées. Après une dizaine d'années de ce régime, les retours se sont effondrés, avec **64 adultes de retour à Vichy en 2024,** le plus faible taux jamais observé. Cette même année, l'**UICN, l'Union Internationale de Conservation de la Nature** a décidé de classer comme « **en danger** » la population de saumon de la Loire et de l'Allier.

En conséquence de ces années d'atermoiements dans le portage institutionnel du plan de sauvegarde du saumon Loire Allier et de son volet repeuplement, le Conservatoire est entré dans une période de fragilité financière préoccupante. Face à ce manque de cohérence collective, ce déficit de l'action publique et pour enrayer la spirale du déclin, divers acteurs se sont alliés au Conservatoire, au premier rang desquels la **Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire** ainsi que l'association **Le Chant des Rivières**. En suite de l'organisation **d'Assises du Saumon Loire Allier**[6] les élus de la Haute-Loire, de la Région Aura ont progressivement apporté un soutien massif pour soutenir l'action du CNSS. Et une ambition nouvelle a émergé, notamment en termes de recherche d'un nouvel équilibre financier pour garantir l'avenir économique du CNSS. **Le parc solaire constituera 40 % de ses recettes pour son équilibre financier** dans le futur. Cela soulagera d'autant les investissements publics.

2. Le projet de parc agrivoltaïque : au service de la commune de Chanteuges, de la Communauté des Communes des Rives de l'Allier, du saumon, de l'élevage ovin et de la transition énergétique.

Il était important de rappeler ces éléments de contexte, avec l'urgence d'agir et la volonté renouvelée de coopération et d'action commune avant de donner un avis sur le projet soumis à enquête publique.

[5] Le repeuplement : une nécessité pour accompagner la restauration des habitats et sauver le saumon sauvage de l'axe Loire-Allier. CNSS – Fédération de Pêche de Haute-Loire – Le Chant des Rivières - EDF – Conseiller scientifique : Gilles Bœuf.
[6] L'Avenir du Saumon de Loire Allier Tous ensemble pour le saumon sauvage de la Loire et de l'Allier Assises du saumon de la Loire et de l'Allier Conservatoire National du Saumon Sauvage – Fédération de pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire – Le Chant des Rivières - mai 2023

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Le projet de parc, porté par le Conservatoire National du Saumon Sauvage a donc émergé durant les trois dernières années. Il vise bien à assurer l'équilibre financier de l'établissement et de montrer, à travers un nouveau site de production, qu'il est possible de concilier production d'électricité renouvelable et soutien à un programme national et international de **conservation de la biodiversité,** soit d'une souche de saumon menacé.

Il s'inscrit, c'est important de le mentionner, sur un **territoire exemplaire en matière de conciliation de ces enjeux et de transition énergétique** avec des projets de toutes tailles et nature qui montre la capacité du Haut Allier à innover, inventer, anticiper un avenir marqué par une inquiétant dérive climatique. Citons le **parc éolien d'Ally-Mercoeur**, porté par l'entreprise **Boralex** ; **le parc éolien de Saint-Jean Lachalm (Valeco)** ; le Nouveau Poutès déjà mentionné ; la reconfiguration de la **micro-centrale** sur le Chapeauroux (**Centrales Paulin SAS**) ; les **centrales solaires au sol de Couteuges - Salzuit – Paulhaguet (Engie Green,** une filiale du groupe **Engie, EDF)** et un nouveau projet agrivoltaïque sur **Saint Georges d'Aurac porté par l'entreprise CVE Solar;** diverses installations de **méthanisation** initiées par des agriculteurs, (avec pour ces installations une réserve importante sur les conditions de mise en œuvre et d'exploitation) ; une **chaufferie bois pilote à Langeac.**[7]

Le projet de parc agrivoltaïque de Chanteuges s'inscrit donc sur un territoire qui contribue à la recherche de solutions et dans le contexte de **Loi n° 2023 -175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables**, qui précise les 4 conditions d'installation d'un projet d'agrivoltaïsme tel que celui présenté qui doivent être respectées pour qu'un projet soit validé :

1. L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. La protection contre les aléas ;
4. L'amélioration du bien-être animal.

Le parc agrivoltaïque sera implanté dans le sud du Brivadois, en limite du Velay et de la Margeride sur la commune de Chanteuges, « **village de caractère de Haute-Loire** » situé au pied d'une coulée basaltique, dominé par un prieuré roman du XI éme siècle et coulant en bordure de la rivière la **Desges, une rivière en « très bon état écologique », classée en Liste 1[8], en « rivière à saumons » et en « réservoir biologique ».**

La commune de Chanteuges, dotée d'une carte communale depuis 2002 est membre de la **Communauté de Communes des Rives du Haut Allier**, dont la présidente est également mairesse de la commune. Le projet se situera dans une **zone agricole** (Zone N, intérêt agricole, environnemental et paysager), non ouverte à la construction située à une dizaine de kilomètres au sud de la ville de **Langeac.** Le terrain choisi est constitué de prairies, avec une trame bocagère irrégulière, des fourrés, des fossés, un mur en pierre sèche.

[7] Notons qu'il y a d'autres exemples sur le bassin versant de la Haute Vallée de la Loire, avec notamment l'entreprise Boralex.

[8] Au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, LEMA de 2006. Le classement en Liste 1 est le plus exigeant en matière de protection. Les réservoirs biologiques sont aussi issus de la LEMA.

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Le projet, implanté au lieu-dit « Dulac » consiste dans la construction d'une **centrale photovoltaïque au sol de 4,025 MWc**, composée de 6544 modules photovoltaïques répartis sur 234 tables. La centrale occupera une surface totale de 4.8 hectares dont 1.76 hectares de panneaux implantés sur des longrines en béton, afin de limiter l'emprise au sol. Le parc sera clôturé. La centrale produira annuellement **5535 MWh (5.5 GWh),** soit l'alimentation de 3600 habitants. Elle permettra d'éviter annuellement **1380 tonnes d'équivalent CO2.** Sa durée de vie est estimée à 30 ans : il pourra à ce moment-là être entièrement démonté et le site rendu à son état initial. Le chantier de construction devrait durer 6 mois.

La centrale sera raccordée à une ligne de 20 kV passant à proximité.

Au titre de **l'IFER** (Imposition Forfaitaires des Entreprises de Réseau), de la **CET** (Contribution Economique Territoriale) et de la **CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises), le parc devrait rapporter durant ses 25 années de fonctionnement **environ 650 000 euros, soit 26 000 euros annuels** aux communes de **Chanteuges, Communauté de Communes des Rives du Haut Allier et au Conseil Département de Haute-Loire.**

Sur le plan environnemental et paysager, le projet est situé sur une colline bombée, à dominante de prairies agricoles, essentiellement réservées à la fauche mais aussi avec un pâturage de regain durant l'été, (ovin et équin) avec un maillage bocager dégradé, (présence de chênes pédonculés, merisiers), à proximité des bâtiments du Conservatoire.

Il n'est pas implanté sur des parcelles d'un intérêt écologique majeur abritant des habitats rares ou des espèces et populations d'espèces protégées. Il est cependant situé dans un territoire à l'intérêt écologique et paysager majeur, avec en particulier la présence de la rivière Allier, principal affluent de la Loire. Rappelons que l'intérêt de cette vallée est tel qu'un **projet de Parc naturel Régional avait émergé dans les années 2000**, projet malheureusement abandonné en 2015[9].

La **Zone d'Implantation Potentielle du projet (ZIP)**, composée de prairies permanentes comme nous l'avons vu est située dans une **ZNIEFF[10] de type 2**. Pour **les Aires d'Etude Elargie AEE** et **Aire d'Etude Rapprochée, AER)** le projet est situé dans un périmètre d'une **douzaine de ZNIEFF de type 1** et de **deux Sites d'Importance Communautaires**, la Zone de Protection Spéciale FR 8312002 « Haut Val d'Allier » et la Zone Spéciale de Conservation FR 830107 « Val d'Allier-Vieille Brioude -Langeac ». Dans **l'Aire d'Etude Eloignée Paysages** il est recensé environ 1000 hectares de forêts et boisements, ainsi que des landes, pelouses, prairies.

Sur le plan botanique, l'inventaire réalisé par les bureaux d'études[11] qui se sont appuyés sur les données du **Conservatoire Botanique du Massif Central** montrent qu'il n'y a pas d'espèce protégée au niveau national, régional. L'inventaire cite la présence d'un Cumin relativement rare, le **Cumin des prés**, (Carum carvi, une plante sauvage couramment appelée carvi)

[9] Portrait de notre territoire Résumé du diagnostic de territoire. Projet de Parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier. Régions Auvergne et Languedoc Roussillon, Conseils généraux de Haute-Loire et de Lozère, SMAT des gorges de l'Allier. Voir aussi Une « réserve de biosphère » pour les sources de la Loire et de l'Allier ? Une aventure humaine au service du « développement durable » d'un territoire d'exception. MAB -Unesco - WWF-France SOS Loire Vivante LPO Auvergne Etablissement Public Loire 2009

[10] ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

[11] L'ensemble a été coordonné par Eco Stratégie 42 boulevard Antonio Vivaldi 42 000 Saint Etienne contact@eco-stratégie.fr Tél. 04 77 92 71 47

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

avec un statut relativement préoccupant (classé NT, Near Threatened, soit quasi menacé par l'UICN et donc non dans la liste des espèces menacées) lié à la présence d'un fossé de drainage des parcelles et dans le périmètre élargi. Plusieurs espèces dans ce périmètre plus large ont un statut de flore remarquable et d'espèces protégées (LC, Light Concern) par l'UICN, comme la **Gagée de bohème**, le **Lys martagon**. **92 espèces ont été recensées dans la zone d'étude.**

Pour ce qui touche aux insectes, **57 espèces ont été localisées dans le périmètre de l'étude d'impact**, dont 21 espèces de papillons, 25 d'orthoptères (criquets de sauterelles) dont pour ces derniers **l'Aiolope automnale**, une espèce remarquable assez commune dans le sud de la France. Deux espèces sont protégées dans la zone large de l'étude, le **Damier de la succise** un papillon la **Cordulie à corps fin**, un odonate, dont la présence est liée à celle de l'Allier proche.

Pour les reptiles, 5 espèces ont été contactées sur le site : la Couleuvre d'esculape, la Couleuvre verte et jaune, l'Orvet fragile, la Couleuvre vipérine et la vipère aspic, en régression nationale mais bien présente sur le site. Pour les amphibiens, seul le crapaud épineux a été trouvé dans la Zone d'Implantation Potentielle.

Du côté des oiseaux, le bureau d'étude a recensé dans la zone d'étude globale 21 espèces nicheuses, dont plusieurs remarquables ainsi que des espèces hivernantes et migratrices. Parmi elles, l'Aigle botté, le Milan Royal, le Hibou grand-duc, le Balbuzard pêcheur, le busard cendré (avec la présence d'une dizaine de couples sur le territoire et un enjeu fort).

Parmi les 21 espèces nicheuses, 14 sont protégées. Dans la Zone d'Implantation Potentielle ont été observées la Caille des blés, le Chardonneret élégant, l'Alouette lulu, l'Alouette des champs (enjeux forts en phase de chantier). Citons aussi, parmi d'autres les présences des Perdrix grises et rouges, du Pipit farlouse, du Rougequeue noir, de la Mésange bleue, des Bruants proyer et zizi, du Traquet pâtre, du Moineau domestique et du Rossignol philomèle l'été venu[12].

Pour les mammifères, on note la présence dans l'Allier proche du castor et de la loutre, mais aussi dans le milieu terrestre le Lapin de garenne, le Putois d'Europe, le hérisson, l'Ecureuil roux. Il faut noter aussi la présence du Raton laveur, une espèce venue des Etats-Unis et qui se développe rapidement dans les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, ce qui ne va pas sans poser de problèmes.

15 espèces de chiroptères ont été contactées dans les observations de nuit sur le site, dont 5 espèces de chiroptère d'intérêt communautaire : le Petit rhinolophe ; le Grand rhinolophe ; la Barbastelle (enjeu de conservation fort), le Murin à oreilles échancrées ; le Grand murin, toutes espèces dans un état de conservation défavorable.

Pour ce qui touche à l'eau et aux milieux aquatiques, il n'y a pas de cours d'eau, de milieu humide d'importance sur le site concerné. Un petit ruisseau intermittent, qui n'est pas cartographié, le **« Riou des Vachers »,** situé à 640 mètres de la zone d'implantation se remplit lors des épisodes pluvieux et c'est dans ce riou qu'on note la présence de Cumin des prés[13]. Il est écrit page 57 de l'étude d'impact : « Un fossé de drainage (indiqué sur la carte IGN) peut abriter de manière très ponctuelle des espèces plus hygrophiles : Rumex thyrsifolius, Lythrum salicaria, Silaum silaus, Juncus spp. Cet habitat ne peut être correctement typifié : nous l'avons cartographié en friche

[12] 38 espèces sont mentionnées dans le tableau de l'étude d'impact P. 62.
[13] Projet de parc agrivoltaïque de Chanteuges Etude d'impacts Janvier 2026 CNSS janvier 2026

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

humide en raison des espèces dominantes (Urtica dioica, soit l'ortie et Lactuca serriola, la Laitue scariole ou laitue sauvages) Autrement dit, « le bilan des espèces hygrophiles est déficitaire par rapport à l'ensemble des espèces » - le nombre de ces espèces et leur abondance étant inférieur à 50 % de l'ensemble des espèces sur la Surface considérée. Le projet est compatible avec le **SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne** 2022 -2027 et **Sage (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Allier** adopté en décembre 2016.

Côté paysages, le projet est situé dans la grande unité paysagère Vallée et Gorges du Haut Allier, dans la plaine agricole du bassin de Langeac, en dehors de zones protégées au titre des monuments historiques. Le bureau d'études préconise quelques prescriptions pour l'intégration paysagère telles que l'implantation de masques végétaux, la densification des haies existantes, le respect du découpage parcellaire existant. Il note « un enjeu fort sur la transformation de l'unité paysagère « avec l'introduction d'un nouveau motif ». Si cet aspect est réel, nous tenons à souligner l'effort d'insertion paysagère, qui n'est pas aussi intense pour beaucoup d'implantations industrielles sur ce territoire, y compris dans la période récente : voir par exemple les bâtiments construits dans la zone d'activité autour de l'aérodrome Le Puy-Loudes, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Langeac.

En conclusion de son étude d'impact, le bureau d'étude Ecostratégie[14] indique que « le projet n'a pas d'effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation de ces deux sites ».

La **MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) Auvergne-Rhône Alpes** souligne dans son avis quelques erreurs et manques dans le document, (pieux servant à fixer les tables solaires, état initial, présence d'une zone humide, installation d'une bergerie) et émet dans son avis des recommandations selon nous excessives. Certes légitimes et nécessaires, tant la réflexion collective et le croisement des compétences et regards sont indispensables, elles nous paraissent pour certaines trop relever du détail, voire d'ordre secondaire par rapport à la qualité du travail effectué[15] et à l'enjeu de renforcement de l'activité du Conservatoire. Le CNSS a par ailleurs apporté dans un mémoire en réponse daté de juin 2026 les éléments complémentaires réclamés par la MRAE[16].

3. Un parc inscrit dans la transition énergétique de la Région Aura et intéressant sur le plan symbolique, pour l'évolution de l'agriculture.

Nous l'avons vu. La centrale permettra de produire annuellement **5,5 GWh**, soit la consommation de 3600 foyers. Elle s'inscrira dans le développement du solaire dans la Région Aura

[14] Eco Stratégie 42 boulevard Antonio Vivaldi 42 000 Saint Etienne contact@eco-stratégie.fr
Tél. 04 77 92 71 47 et ALCEDO Faune et Flore 1 chemin du Grésas – 30330 Pougnadoresse
Tél. : 06 61 87 48 65 – Courriel : rduguet@expertise-ecologique.fr – www.alcedo-conseil.com

[15] MRAE Avis du 5 mai 2026. La MRAE fait un certain nombre de recommandations de détail qui pousseraient à retarder encore le projet, ce qui n'est selon nous pas juste, au vu des années. Par ailleurs, le CNSS n'a pas les moyens d'une grande entreprise pour conduire de nouvelles études, portant encore une fois sur des éléments de détail. Il faut garder à l'esprit la grande perspective qui est de revenir à un soutien fort du noyau de population relictuel, dans les meilleurs délais.

[16] Centrale Agrivoltaïque avec élevage ovin Mémoire en réponse À l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale CNSS Juin 2026

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

et son **SRADDET, le Schéma Régional d'aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires**, liés à la **Loi NOTre**[17] de 2015. Le SRADDET, adopté en 2020 a prévu l'installation de 3000 MW solaires en 2023, 6500 MW en 2030 et 13 000 MW en 2050[18]. A noter que, en 2024, seulement 2975 MW avaient été raccordés au réseau, soit un **retard d'un an de la Région.**

Ces augmentations de production sont tout simplement indispensables dans un contexte d'urgence à renforcer l'atténuation et de faire baisser nos émissions de carbone, comme l'a montré l'été particulièrement chaud que la France vient de traverser[19]. Notre pays, qui disposait en 2023 de seulement 19.3 GW de puissance solaire installée veut accélérer. **La troisième Programme Pluriannuelle de l'Energie[20]** prévoit entre 35 GW et 44 GW en 2028, 54 GW en 2030 et entre 65 et 90 GW en 2035, une progression considérable et l'équivalent de 9 tranches nucléaires. (24 GW photovoltaïques étaient raccordés réseau 2024, qui a été une année d'accélération, notable avec près de 5000 MW installés).

Le projet de Chanteuges, certes modeste par rapport aux ambitions nationales s'inscrit dans le contexte de grave crise climatique qui touche notre pays, chaque MW ajouté est important et il faut rattraper notre retard. Rappelons que Xavier Piechnczyk, le directeur de **RTE (Réseau de Transport d'Electricité)** demande une « électrification accélérée de la France et qu'il indiquait, dans une récente interview au journal Le Monde, que « l'éolien et le solaire sont les seuls leviers actuels, avant le nucléaire vienne prendre le relais en 2035[21] ».

Notons que **le SRADDET fixe aussi une baisse 30 % GES d'ici 2030**. Cette ambition est nécessaire, car la dérive climatique est particulièrement importante en Région Aura et dans cette partie du département. **Météo France a indiqué que, entre 1963 et 2023, la température moyenne a augmenté de 2.7 ° au printemps et de 3.3 ° en été, soit plus que la moyenne nationale**. Les températures pourraient atteindre 4 ° d'ici la fin du siècle si aucun effort conséquent n'est entrepris pour atténuer le dérèglement et limiter les émissions de carbone liées à l'usage des énergies fossiles. Cette baisse s'inscrit dans la SNBC, la Stratégie Nationale Bas carbone numéro 3[22]

Pour ce qui touche à la partie agricole du projet, un **troupeau de 40 brebis de race rustique Bizet** pâturera le site, ainsi que 2 hectares de prairies situées aux abords immédiats du Conservatoire National du Saumon Sauvage. Le CNSS construira une bergerie, nécessaire pour les 4 mois d'hiver dans le prolongement ouest du bâtiment de la salmoniculture. Les brebis seront nourries l'hiver grâce à 50 balles de foin de 300 kilos avec des compléments alimentaires. sLe chargement en brebis est faible, avec un équivalent à une UGB (Unité de Gros Bétail) / ha, une garantie pour ne pas abîmer le cortège de plantes de la pâture.

[17] Loi sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République
[18] 672 MW de solaire photovoltaïque étaient installés en 2015. Pour l'éolien, mis à l'écart par la Région Aura pour l'instant, il était prévu de passer à 4807 MW en 2030, contre 2653 MW en 2023 et 773 en 2015.
[19] La France connaît la plus forte anomalie de chaleur au monde cet été. Erwan Alix Ouest-France 16 août 2026
[20] La Programme Pluriannuelle de l'Energie est issue de la Loi relative à la transition énergétique et pour une croissance verte de 2015, ainsi que la Stratégie Nationale Bas Carbone.
[21] Pour le patron de RTE une « électrification accélérée de la France s'impose ». Perrine Mouterde et Adrien Pécot Le Monde 8 juin 2026
[22] France Nation Verte Stratégie Nationale Bas Carbone n° 3 Juillet 2026

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Dans l'étude faite avec **Nepsen Energies** et transmise pour l'enquête publique[23], le Conservatoire recense quelques-uns des aspects intéressant de l'agrivoltaïsme pour l'élevage. Diverses études, dont une de **l'Inrae - JPEE et Photosol** datant de 2023[24] montrent un intérêt de cette pratique qui crée un micro-climat local, une ombre bénéfique aux ovins avec des baisses de températures sous les panneaux allant de 2 à 7°. Elle permet d'augmenter jusqu'à 11 % le degré d'humidité des sols, joue également un rôle pour l'amélioration de l'état sanitaire du troupeau en le préservant du stress lié aux trop fortes chaleurs. L'étude Inrae pilotée par Catherine Picon Cochard et qui a porté sur deux parcs dans les **départements de l'Allier et du Cantal** indique même dans un résumé que « **sous les panneaux, la croissance de l'herbe est jusqu'à 200 % supérieure** ».

4. Le Chant des Rivières : une ONG au service de la protection des rivières et de la sauvegarde des poissons migrateurs.

Le **Chant des Rivières** est une association créée en 2015, afin de prendre le relais du programme « **Rivières Vivantes » du WWF-France**[25] (2000-2015), qui s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre du « **Plan Loire Grandeur Nature** » lancé par Michel Barnier, alors ministre de l'écologie en janvier 1994 en suite de la mobilisation citoyenne de **Loire Vivante** pour stopper la construction de quatre grands barrages inutiles sur le bassin de la Loire.

Son objet est de contribuer à aider **à construire une culture partagée autour de l'importance de la protection et de la restauration de la biodiversité des fleuves, torrents, rivières, ruisseaux,** des milieux naturels largement artificialisés, notamment depuis le XIX éme siècle avec le développement de l'hydroélectricité, comme cela a été par exemple le cas avec la construction du **grand barrage EDF de Grangent**, dans le département.

Elle est particulièrement investie dans les actions de sauvegarde des poissons migrateurs, saumons, anguilles, aloses et coopère à ce titre avec le **Conservatoire National du Saumon Sauvage et des Salmonidés** basés à Chanteuges dans le Haut Allier. L'association croise par nécessité son travail avec les **questions de renforcement de la production d'énergies renouvelables et de la sobriété dans les usages de la ressource en eau** imposées par l'urgence climatique. Elle s'efforce de **renforcer la culture citoyenne** de « réconciliation de nos sociétés industrielles avec leurs rivières et fleuves » dont le fonctionnement a été profondément altéré par la construction de nombreux aménagements, dont les ouvrages hydroélectriques. Cela oblige à s'intéresser au renforcement d'autres sources d'électricité renouvelables : éolien, solaire, biomasse.

Le Chant des Rivières est orienté vers la **« recherche de solutions »,** vers la **« fabrique de compromis »**, à travers une **culture de la délibération** en amont des projets, encore faible en France.

L'association, basée dans la Loire, à **Andrézieux-Bouthéon** travaille en lien avec d'autres organisations de conservation de la nature et de la pêche, (Noé, Fédérations de Pêche et de

[23] Note technique agrivoltaïque selon le code de l'énergie. CNSS – Nepsen Energie Janvier 2026
[24] Prairies agrivoltaïques : quel est l'impact des panneaux sur la croissance de l'herbe ? HAL Inrae – JP Energie Environnement – Photosol Catherine Picon-Cochard 27 mars 2025
[25] 25 ans d'engagements pour une Loire Vivante : un exemple international WWF-France SOS Loire Vivante 2011

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Protection des Milieux Aquatiques et leurs associations locale, Conservatoires d'Espaces Naturels, FNE, LPO, Association Protectrice du Saumon, associations de pêcheurs professionnels, dont Ara-France[26], Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages) ainsi qu'avec des acteurs de la transition énergétique tels qu' **Energie Partagée** et des entreprises telles **qu'EDF, Boralex, BayWa-re.** Ses liens avec des **acteurs culturels et du monde de l'art** sur les questions de protection et de restauration de la biodiversité des milieux aquatiques d'eau courante, avec une dimension festive comme pour les « **Guinguettes du Furan** » sur le territoire stéphanois permettent de faire croître l'appropriation populaire des transformations nécessaires.

Le Chant des Rivières s'attache à montrer que la protection et la restauration des milieux naturels d'eau courante, conformément à ce qu'exige la **Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne d'octobre 2000** permet de créer des liens, des dynamiques pour les territoires, des richesses matérielles et immatérielles, de l'activité économique, des emplois non délocalisables, de la culture, du sens, de l'espérance.

L'association est membre du **Comité National de l'Eau.**

Elle a reçu en 2025 le soutien de la **Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale** pour son action en faveur du saumon de la Loire et de l'Allier. Elle est aussi soutenue par l'entreprise **BayWa-re**, qui porte le projet de **parc éolien des Vastres en Haute-Loire**.

5. Une certaine urgence pour la transition énergétique, pour l'eau, pour le saumon et la biodiversité.

Nous venons de traverser un été particulièrement éprouvant pour les milieux aquatiques et la ressource en eau, avec une sècheresse historique qui se prolongeait encore à la fin du mois de septembre, du jamais vu. Cet épisode est principalement lié à une dérive climatique d'origine humaine qui s'accélère. Cette part est estimée à 98.5 % selon l'IIASA[27], un institut de recherche sur le climat. Il n'y a plus de débat sur la question, comme le rappelle **Valérie Mason-Delmotte, paléoclimatologue au Commissariat à l'Energie Atomique. Entre la période 1850-1900 et 2025, la température moyenne à la surface de la terre a augmenté de 1.39°. Il est urgent d'agir.**

En France, « au cœur du réchauffement climatique », les épisodes de canicule ont entraîné de multiples tensions pour l'alimentation en eau pour l'agriculture, les villes et villages, certains usages industriels, notamment pour le refroidissement des centrales nucléaires d'EDF et ont bien sûr porté des atteintes très importantes aux milieux aquatiques[28]. Un peu plus de 40 % des cours d'eau observés par l'Office Français de la Biodiversité subissaient des ruptures d'écoulement ou étaient en assec fin juillet, ce qui ne s'était jamais vu.

Cette situation inédite pousse à accélérer une transition énergétique français et européenne au service de la transformation, de la **« métamorphose écologique »** progressive de notre pays et de l'Union accompagner les politiques publiques croisant transition énergétique, conservation de

[26] Association Repeuplement Anguilles France
[27] International Institute for Applied Systems Analysis In Non, il n'y a pas de débat sur la part anthropique du réchauffement Coralie Hancok Sciences et Vie n° 1309 Octobre 2026
[28] Des rivières qui ne s'étaient jamais asséchées ne coulent plus. Léa Sanchez Le Monde 17 août 2026

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

la biodiversité, plus de sobriété dans les divers usages de l'eau. Le solaire photovoltaïque a un rôle éminent à jouer pour garantir l'approvisionnement de notre pays, surtout avec une augmentation inéluctable de la climatisation, le temps de fabriquer de l'habitat et des bâtiments bioclimatiques, davantage adaptés au monde qui vient. C'est ce que rappelait cet été un article des Echos[29]. Ainsi, « sept des huit plus gros producteurs de l'Union Européenne, représentant 90 % de la production ont affiché une production inférieure à la moyenne des 5 dernières années et la production d'énergie solaire a augmenté jusqu'à 17 % lors des journées de forte chaleur de juin et juillet ». Chris Rosslowe, chercheur dans le **think tank sur l'énergie Ember** expliquait que « la hausse de la production d'électricité solaire a contribué à stabiliser le réseau à un moment où les autres sources d'énergie avaient du mal à fonctionner normalement ».

Qu'il soit agricole, citoyen, industriel, le solaire photovoltaïque joue une part importante dans cette transformation, qui doit se faire avec tous les usagers économiques des territoires, de la nature, en décloisonnant, en métissant les acteurs, les rôles. Et en impliquant notamment un monde agricole qui peut tirer de nouveaux revenus de l'investissement dans le solaire agrivoltaïque[30]. Dans un article de Ouest France d'août 2026, un éleveur laitier en bio de Rostrenen dans les Côtes d'Armor explique que « l'agrivoltaïsme devient une nécessité pour les vaches, il leur faut de l'ombre ». Celui qui travaille sur un projet de 3.4 hectares de panneaux, une taille similaire au projet de Chanteuges et qui voulait conserver une production nourricière va installer son parc sur « une terre à cailloux car il ne voulait pas détruire de haies ». Il indique aussi, et ce n'est pas anodin dans un contexte agricole qui privilégie l'agrandissement des structures, d'un modèle agricole au service de la production de matières premières pour les industries agroalimentaires qu'il « veut transmettre une exploitation viable à son fils, qu'il ne croule pas sous les dettes. Je ne veux pas qu'il soit obligé de s'agrandir et de prendre des risques auprès des banques ». Un projet parmi d'autres, qui montre une évolution du monde agricole.

Dans un contexte particulièrement éprouvant pour l'agriculture durant l'été 2026, avec une fragilisation de dizaines de milliers d'exploitations liées aux canicules, à la sècheresse, aux difficultés d'usage de la ressource en eau, notamment pour le secteur de l'élevage, mais aussi pour la vigne, le maraîchage, l'arboriculture, il est devenu évident pour beaucoup de paysans qu'il est important d'accélérer la transition écologique dans leurs métiers, **ne serait-ce que pour garantir des revenus annexes à la production agricole prioritaire.** L'agrivoltaïsme, quand il est bien réfléchi et conduit est un des éléments de réponse sur lesquels une part grandissante de la profession s'interroge depuis quelques années.

Dans un contexte moins dramatique pour le monde agricole, le projet de parc du Conservatoire qui intègre dès sa conception une **vocation agricole,** permettant l'installation de « deux nouveaux agriculteurs » dans un département qui a subi une déprise agricole considérable depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec la disparition d'environ 40 000 fermes est une bonne nouvelle. Cette installation a valeur de symbole et cela lui donne une valeur d'exemplarité que nous soulignons.

[29] L'énergie solaire à la rescousse des réseaux électriques Adèle Loiset Les Echos 13 et 14 août 2026
[30] Climat, revenus… Pourquoi ces agriculteurs choisissent-ils l'agrivoltaïsme ? Lucie Pelé Ouest France 16 août 2026

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Ce projet a été conduit en suivant la séquence **Eviter-Réduire-Compenser**, liées aux lois de 1976 et 2016[31] sur la protection de la nature, tant sur le choix du site que la conduite du chantier. La compensation, sous diverses formes (achat de terrains, plantations, installations d'abris) n'est à ce stade pas requise, tant les atteintes à la biodiversité sont minimes. Il y aurait cependant sans doute, pour renforcer la valeur d'exemplarité, des actions complémentaires à envisager sur le territoire, pour étendre le solaire photovoltaïque et pour la restauration de la continuité écologique de la Desges, une action commencée il y a plusieurs années à l'initiative de la **Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire**, avec l'effacement d'un petit seuil quelques centaines de mètres en amont de la salmoniculture ou encore la restauration du béal détruit dans le cadre du projet abandonné de micro-centrale que portait la Communauté de Communes des Rives de l'Allier.

En effet, le Chant des Rivières est d'autant plus favorable à ce projet qu'il a combattu avec de nombreuses autres organisations de conservation de la nature et de la pêche, aux côtés de **Chanteuges Préservation du Patrimoine** un projet de microcentrale sur la Desges, quelques centaines de mètres en amont du Conservatoire National du Saumon Sauvage[32]. Le Chant des Rivières avait demandé qu'un projet alternatif, sans dommage pour les cours d'eau à saumons soit mis en œuvre sur le territoire. Celui porté par le CNSS répond magistralement à cette proposition.

Le dossier, qui s'inscrit sur un territoire avec une expérience ancienne de l'agrivoltaïsme avec le parc de Couteuges[33] (2011) répond aux attentes de cette transition et nous sommes certains qu'il sera conduit, en particulier dans la phase de chantier, avec toute l'attention et la prudence nécessaires. Il n'y a pas d'enjeux forts pour ce qui touche à l'eau et aux milieux aquatiques.

Le Chant des Rivières propose que le territoire du Haut Allier aille encore plus loin sur la voie de l'exemplarité, avec d'autres projets solaires, éoliens de cette qualité. Il a un seul regret, c'est que le **financement du projet n'ait pas inclus un volet participatif citoyen**, un gage d'appropriation locale forte qui a fait ses preuves sur de nombreux territoires[34].

Le rapport « Planète Vivante » 2026 du WWF International et de la Zoological Society of London[35] qui vient de sortir continue de montrer le déclin accéléré de la biodiversité depuis une soixantaine d'année. Son « indice Planète Vivante » montre une baisse de 73 % de la taille des populations de 5790 espèces de vertébrés (amphibiens, oiseaux, poissons, mammifères et reptiles entre 1970 et 2022. Il montre aussi qu'il y a des raisons d'espérer et de se réjouir de la restauration de populations encore menacées il y a quelques décennies se portent mieux. Ainsi des populations de tigres dans le monde, passées de 3200 à 5700 individus ou, en France, de la **Cigogne noire**, qui avait quasiment disparu d'Europe et compte aujourd'hui de 70 à 90 couples en France, du **Gypaëte barbu** revenu dans les Alpes ou encore la **loutre** dont le territoire a augmenté de 40 % entre 2009 et 2023[36] dans notre pays.

[31] La démarche initiée avec la loi de 1976 a été consolidée avec la loi 2016 – 1087 du 8 août 2016 sur la « reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ».
[32] Des microcentrales hydro-électriques sur toutes nos rivières, même les plus protégées : est-ce la bonne réponde su dérèglement climatique ? Le Chant des Rivières, Chanteuges Préservation du Patrimoine, Noé, Conapped, SOS Loire Vivante, Mountain Wilderness, Réciprocité Guiers et autres. 2017
[33] Porté à l'origine par Solaire direct, le parc de 10 MW est installé sur 22 hectares, produisait annuellement 11.6 GWh, soit l'électricité pour alimenter 7300 habitants.
[34] Voir par exemple Energie citoyenne Mon argent agit Energie Partagée Panorama 2021
[35] Rapport Planète Vivante 2026 WWF International et Zoological Society of London. 2026
[36] WWF appelle à mieux protéger la biodiversité Charlotte Murat La Tribune 8 octobre 2026

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Ces populations vont mieux du fait de la capacité des sociétés à construire des instruments de restauration intégrant les usages économiques, culturels, esthétiques de la nature réduisant en profondeur l'altération des milieux, les prédations, pressions excessives. Ces efforts collectifs exposés par le WWF, et beaucoup d'autres en Europe peuvent contribuer à diversifier les économies locales et générer des ressources importantes autour du tourisme doux, comme le décrivent avec l'exemple du **Balbuzard pêcheur** réintroduit en Angleterre et générant annuellement des **4.8 millions d'euros annuels**[37].

Il est possible d'arriver à de tels résultats pour le saumon de l'Allier, à condition de renforcer le rôle et la place du Conservatoire National du Saumon Sauvage et de poursuivre les patients efforts de restauration des habitats et de reconstruire une culture de la coopération entre acteurs qui a fait largement défaut ces dix dernières années.

C'est pourquoi nous vous proposons, M. Le commissaire enquêteur, de **rendre un avis très favorable** au projet de parc agrivoltaïque de Chanteuges porté par le Conservatoire National du Saumon Sauvage et son équipe.

Nous vous en remercions.

Nous sommes à votre disposition pour des informations complémentaires.

avec l'expression de notre respect,

P.O.

Philippe Marchado
Président

Martin Arnould
Administrateur

[37] Lire par exemple Ré-ensauvager la France Plaidoyer pour une nature sauvage et libre Gilbert Cochet et Stéphane Durand Actes Sud Mondes Sauvage 2018 et L'Europe réensauvagée Vers un nouveau monde Gilbert Cochet et Béatrice Kremer-Cochet Actes Sud Mondes sauvages Vers une nouvelle alliance 2020

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Sources

Projet de parc agrivoltaïque de Chanteuges
Etude d'impacts Janvier 2026
CNSS janvier 2026

Le saumon de l'Allier
François Cohendet
Thèse vétérinaire
Editions Aidsa
1992

Note technique agrivoltaïque selon le code de l'énergie.
CNSS – Nepsen Energie
Janvier 2026

Avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur le parc agrivoltaïque porté par le Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) sur la commune de Chanteuges (43)
5 mai 2026

Le Nouveau Poutès : Un projet exemplaire et innovant
EDF- Smat du Haut Allier – Onema – Fédération de Pêche de la Haute-Loire – SOS Loire Vivante - Le Chant des Rivières –
2019

Centrale Agrivoltaïque avec élevage ovin
Mémoire en réponse À l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale
CNSS
Juin 2026

Des microcentrales hydro-électriques sur toutes nos rivières, même les plus protégées : est-ce la bonne réponse su dérèglement climatique ?
Le Chant des Rivières, Chanteuges Préservation du Patrimoine, Noé, Conapped, SOS Loire Vivante, Mountain Wilderness, Réciprocité Guiers et autres.
2017

Eviter de développer la petite hydro-électricité sur les rivières alpines en excellent état de conservation : c'est indispensable et parfaitement possible
Le Chant des Rivières – FFCK – FNE Auvergne Rhône-Alpes – Noé- GARN – Fondation Humus et autres
2020

Le repeuplement : une nécessité pour accompagner la restauration des habitats et sauver le saumon sauvage de l'axe Loire-Allier.
CNSS – Fédération de Pêche de Haute-Loire – Le Chant des Rivières - EDF – Conseiller scientifique : Gilles Bœuf.
2018

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Pour le patron de RTE une « électrification accélérée de la France s'impose ».
Perrine Mouterde et Adrien Pécot
Le Monde
8 juin 2026

Une « réserve de biosphère » pour les sources de la Loire et de l'Allier ?
Une aventure humaine au service du « développement durable » d'un territoire d'exception.
MAB -Unesco - WWF-France SOS Loire Vivante LPO Auvergne Etablissement Public Loire
2009

Volet naturel de l'étude d'impact -Evaluation d'incidence Natura 2000 – Projet de parc agrivoltaïque au lieudit Peyrolle à Chanteuges (43).
ALCEDO Faune et Flore 1 chemin du Grésas – 30330 Pougnadoresse Tél. : 06 61 87 48 65 – Courriel : rduguet@expertrise-ecologique.fr – www.alcedo-conseil.com
Octobre 2025

France Nation Verte Stratégie Nationale Bas Carbone n° 3
Juillet 2026

La France connait la plus forte anomalie de chaleur au monde cet été.
Erwan Alix
Ouest-France
16 août 2026

Energie citoyenne Mon argent agit
Energie Partagée
Panorama 2021

Rapport Planète Vivante 2026
WWF International et Zoological Society of London
Octobre 2026

WWF appelle à mieux protéger la biodiversité
Charlotte Murat
La Tribune 8 octobre 2026

Ré-ensauvager la France
Plaidoyer pour une nature sauvage et libre
Gilbert Cochet et Stéphane Durand
Actes Sud Mondes Sauvage
2018

L'Europe réensauvagée
Vers un nouveau monde
Gilbert Cochet et Béatric Kremer-Cochet

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon

Actes Sud
Mondes sauvages Vers une nouvelle alliance
2020

Non, il n'y a pas de débat sur la part anthropique du réchauffement
Coralie Hancok
Sciences et Vie n° 1309
Octobre 2026

Des rivières qui ne s'étaient jamais asséchées ne coulent plus.
Léa Sanchez
Le Monde
17 août 2026

L'énergie solaire à la rescousse des réseaux électriques
Adèle Loiset
Les Echos
13 et 14 août 2026

Climat, revenus… Pourquoi ces agriculteurs choisissent-ils l'agrivoltaïsme ?
Lucie Pelé
Ouest France
16 août 2026

Prairies agrivoltaïques : quel est l'impact des panneaux sur la croissance de l'herbe ?
HAL Inrae – JP Energie Environnement – Photosol
Catherine Picon-Cochard
27 mars 2025

Le Chant des Rivières - association loi 1901 – date de création : 18 décembre 2015 – publication au J.O. : 23 janvier 2016
n° enregistrement Préfecture R.N.A. :W423008483 / 8 janvier 2016 - n°s.i.r.e.n. : 845 118 405 - n°s.i.r.e.t. : 845 118 405 00016 –
code a.p.e. : 9499Z - siège social : Loire – 42
adresse administrative, de gestion et de correspondance : La Fabrique – 23 rue de La Fabrique 42160 Andrézieux-Bouthéon